



Règlements sportifs particuliers Championnats de Ligue Normandie Seniors Masculins

Saison 2024 – 2025

ARTICLES	PRE NATIONALE	REGIONALE 2	REGIONALE 3
1 - COMPOSITION Le championnat est composé	24 Equipes Championnat en 2 phases	24 Equipes Championnat par secteur : Secteur A et B	24 Equipes Championnat par secteur : Secteur A et B
	Championnat en 2 phases <u>Phase 1</u> : Championnat 4 poules de 6 équipes équipes (Poules en fonction du classement N-1) <u>Phase 2</u> : Championnat avec 3 poules de 8 équipes	Formule championnat puis phase finale 12 équipes Secteur A + 12 équipes Secteur B	Formule championnat puis phase finale 12 équipes Secteur A + 12 équipes Secteur B
Ces associations sportives devront avoir réglé leur engagement avant le début des championnats et devront être à jour avec les Trésoreries de la Ligue et de leur département			
2 - ASSOCIATIONS SPORTIVES QUALIFIEES Les associations sportives qualifiées sont :	A - Les équipes descendantes de NM3 B - Les équipes maintenues en PNM C - Les équipes accédant de la RM2 D - Les équipes éventuellement repêchées	A - Les équipes descendantes de PNM B - Les équipes maintenues en RM2 C - Les équipes accédant de la RM3 D - Les équipes éventuellement repêchées	A - Les équipes descendantes du RM2 B - Les équipes maintenues en RM3 C - Les équipes accédant de Pré-région D - Les équipes éventuellement repêchées
3 - MUTUALISATIONS POSSIBLES ENTRE LES ASSOCIATIONS	Union CTC Entente	autorisé autorisé INTERDIT	INTERDIT autorisé INTERDIT
4 - OBLIGATIONS SPORTIVES Chaque association sportive évoluant dans cette division devra OBLIGATOIREMENT présenter :	Une équipe seniors masculine de niveau inférieur ET 2 équipes masculines de jeunes de catégories différentes (U21 à U13) OU Une équipe seniors masculine de niveau inférieur ET	2 équipes masculines de jeunes de catégories différentes (U21 ou U18 ou U15 ou U13 ou U11) OU 1 équipe masculine de jeunes (U21 ou U18 ou U15 ou U13)	1 équipe masculine de jeunes (U21 ou U18 ou U15 ou U13 ou U11) OU 1 EMFB labellisée validée ou avec renouvellement en cours.

	<p>1 équipe masculine jeune de catégories de U21 à U13</p> <p>ET</p> <p>1 EMFB labellisée validée ou avec renouvellement en cours.</p>	<p>1 EMFB labellisée validée ou avec renouvellement en cours.</p>	
<p>5 - OBLIGATIONS EQUIPES</p> <p>VERIFICATIONS</p>	<p>Les vérifications de ces obligations se feront aux dates suivantes : avant la fin des matchs aller de la 1ère phase du championnat.</p> <p>La non-observation de ces obligations amène le déclassement de l'équipe fautive (mise hors championnat) et la descente automatique dans la division inférieure à la fin de la phase régulière.</p> <p>La Ligue a toujours le droit de refuser l'inscription d'une association sportive dès lors qu'elle motive son refus.</p>		
<p>6 - OBLIGATION SPORTIVES CAS D'UNE MONTEE</p>	<p>Une équipe accédant à une division supérieure et qui ne remplit pas les obligations sportives est autorisée à y participer sous conditions d'avoir respecté les obligations sportives de la division de la saison précédente (autorisation valable seulement la 1ère année).</p>		
<p>7 - HORAIRES DES RENCONTRES</p>	<p>L'horaire officielle des rencontres de championnat est SAMEDI à 20H00 (PNM, RM2 Secteur-B et RM3 Secteur-B) et DIMANCHE à 15H30 (RM2 et RM3 Secteur-A)</p> <p>Aucune rencontre ne pourra avoir lieu après la date prévue initialement au calendrier du championnat (sauf dérogation validée par la Commission Régionale 5x5).</p> <p>Pour la dernière journée du championnat, AUCUN changement de date et d'horaire ne sera accepté sauf décision exceptionnelle de la CR 5x5.</p>		
<p>8 - SYSTEME DE L'EPREUVE Cf document "Formule des championnats régionaux" joint en annexe</p>	<p><u>Phase 1</u> : 10 rencontres aller/retour</p> <p>Barrages : rencontres entre 2ème et 3ème de chaque poule</p> <p><u>Phase 2</u> : 1 poule accession + 2 poules maintien Nor-A et Nor-B</p>	<p>Championnat par secteur : Secteur A et B</p> <p>22 rencontres aller et retour</p>	
<p>9 - MONTEE EN DIVISION SUPERIEURE</p>	<p>La FFBB propose deux montées en NM3 pour la Normandie, les 2 équipes les mieux classées accéderont à la NM3</p> <p>L'ordre de repêchage pour la (les) montées sera dans l'ordre suivant :</p> <p>Equipe classée 3ème (Poule Accession)...</p> <p>Equipe classée 4ème (Poule Accession)...</p>	<p>Les équipes classées 1ères et 2èmes à la fin du championnat accèdent à la PNM.</p> <p>L'ordre de repêchage pour la (les) montées sera dans l'ordre suivant :</p> <p>Equipe classée 3ème</p> <p>Equipe classée 4ème</p>	<p>Les équipes classées 1ères et 2èmes à la fin du championnat accèdent à la RM2.</p> <p>L'ordre de repêchage pour la (les) montées sera dans l'ordre suivant :</p> <p>Equipe classée 3ème</p> <p>Equipe classée 4ème</p>

10 - DESCENTE EN DIVISION INFERIEURE	Les deux dernières équipes du classement des championnats maintien Nor-A et Nor-B descendent en RM2 pour la saison suivante.	Les deux dernières équipes du classement des championnats maintien Nor-A et Nor-B descendent en RM3 pour la saison suivante.	Les trois dernières équipes du classement du championnat Nor-A descendent et les quatre dernières équipes du classement du championnat Nor-B descendent en Pré-région masculine pour la saison suivante.
	Dans l'éventualité de descente de NM3, l'ordre des descentes supplémentaires se fera en fonction du classement général final des poules maintien de chaque secteur. Les descentes supplémentaires seront imputées au secteur des équipes descendantes de NM3.		
11 - REPECHAGE	Les repêchages éventuels (hors dernier du classement) se feront en se basant sur les classement établi à l'issue des championnats		
12 - CHRONOMETRE DE TIRS	Le chronomètre des tirs devra être tenu par un officiel reconnu apte et est obligatoire pour toutes les rencontres de PNM. Le chronomètre des tirs doit offrir la possibilité de revenir à 14 secondes.	GESTION PAR LES ARBITRES DE LA RENCONTRE	
	<u>14 SECONDES SUR REBOND OFFENSIF</u> Application de la règle FIBA en cours à toutes les divisions et toutes les catégories..... Procédure particulière : <ul style="list-style-type: none"> • S'il n'y a pas de chrono des tirs ou s'il n'est pas compatible, il n'est pas utilisé et c'est l'arbitre qui prend en compte le décompte des 14 et des 24 secondes. • Dans ce cas l'arbitre annonce « 8 » quand il reste « 8 secondes » pour tirer 		
13 - LIGNE A 3 POINTS	La ligne à 3 points est à 6,75 m		
14 - LOGICIEL E-Marque	Le logiciel E-marque est OBLIGATOIRE (V2) pour la division. Le club recevant doit mettre à disposition des OTM le matériel informatique nécessaire à la tenue du logiciel.		
15 - FORFAIT GENERAL	Une association ayant déclarée (ou étant déclarée) forfait général est rétrogradée dans la division immédiatement inférieure.		

16 - CONDITIONS DE PARTICIPATION AUX EPREUVES SPORTIVES	Les joueurs évoluant en PNM ou PNF doivent avoir adressé leur dossier complet de demande de licence au CD au plus tard le 30 novembre de la saison en cours , à l'exception d'un renouvellement ou d'une création lorsque le joueur apporte la preuve que sa dernière licence était bien dans la même association sportive.	Aucune date limite de qualification n'est requise pour les niveaux RM2 et RM3 concernant une création de licence. Pour une licence 1C ou 2C la date limite de qualification est fixée au 28 février.
17 - STATUT CF/PN JOUEURS	Le statut CF-PN des joueurs est une condition obligatoire pour être inscrit sur une feuille de marque. 1ère infraction pour une équipe : pénalité financière de 200 € . 2ème infraction et infractions suivantes pour cette même équipe : Dossier Disciplinaire	La signature de la charte CF/PN joueur n'est pas nécessaire pour les joueurs évoluant à ces niveaux de compétition
18 - STATUT DES TECHNICIENS	Statut entraîneur/joueur : INTERDIT Diplôme minimal : DETB complet ou CQP complet Entraîneur Adjoint <u>autorisé</u> (2 crédits de formation obligatoire).	Se reporter au Statut de l'Entraîneur 2024-2025 Statut entraîneur/joueur : AUTORISE (pas Entraîneur adjoint dans ce cas) Diplôme : se référer au statut del'entraîneur 2024-2025
19 - OBLIGATIONS FINANCIERES	Le club devra s'être acquitté financièrement de son engagement dans son championnat avant le début de celui-ci. Les échéances de la caisse de péréquation devront être honorées tout au long de la saison (Cf règlement de la caisse de péréquation) En cas de non respect de ces conditions financières le dossier sera transmis à la commission de discipline de la ligue. De plus aucune montée et aucun titre ne seront possibles pour les clubs concernés en cas de non paiement.	
20 - SALLE	Classement : H2	Classement : H1
21 - CAS PARTICULIERS	Tous les cas non traités dans ce règlement au cours ou à la fin de la saison seront traités par le Bureau de la Ligue Régionale Normandie Basketball	

22 - Règles de participation championnats senior Masculins pré-nationaux (PNM)	Règles de participation championnats senior Masculins pré-nationaux (PNM)			
Nombre de joueurs autorisés	Domicile	7 minimum / 12 maximum		
	Extérieur	7 minimum / 12 maximum		
Types de licences autorisées (nb maximum)	1 C ou OCT ou OCAST/1CAST (Hors CTC) ou 1 CASTCTC	3		
	ASP	0		
	OC ou OCASTCTC	Sans limite		
	2 C ou 2 CAST (Hors CTC) ou 2 CASTCTC	0		
Couleurs de licence autorisées (nb maximum)	Blanc	Sans limite		
	Vert	Sans limite		
	Jaune (JN)*	2	OU	1
	Orange (ON)*	0		1

* Les licences JH et OH sont interdites au sein de cette division

22 - Règles de participation autres championnats régionaux RM2-RM3	Règles de participation autres championnats régionaux RM2-RM3			
Nombre de joueurs autorisés	Domicile	10 maximum		
	Extérieur	10 maximum		
Types de licences autorisées (nb maximum)	1 C ou OCT ou OCAST/1CAST (Hors CTC) ou 1 CASTCTC	3		
	ASP	0		
	OC ou OCASTCTC	Sans limite		
	2 C ou 2 CAST (Hors CTC) ou 2 CASTCTC	0		
Couleurs de licence autorisées (nb maximum)	Blanc	Sans limite		
	Vert	Sans limite		
	Jaune (JN)*	1 JH + 1 OH ou 2 JH ou 2 OH		
	Orange (ON)*			

En rouge: Modifications pour la saison 2024-2025